



**Compte-rendu de la réunion du Comité de Pilotage  
Site Natura 2000 « Vallées et Gîtes de la Sianne et du bas  
Allagnon n°FR8301067 »**

*Vendredi 24 janvier 2020 à 14h30  
Mairie de Blesle*

<b>Organisme</b>	<b>Présent/Absent/Excusé</b>
DDT Haute-Loire	Présent
Mairie de Saint-Etienne –sur-Blesle	Présent
Mairie de Torsiac	Présent
DDT Cantal	Présent
Hautes Terres Communauté	Présent
UNICEM et CMCA	Présent
Fédération DPPMA Cantal	Présent
SIGAL	Présent
SYTEC Saint-Flour	Présent
Mairie Lempdes-sur-Allagnon	Présent
Mairie de Blesle	Présent
Groupement de Gendarmerie de Haute-Loire	Présent
Agence Montagne d’Auvergne – Cantal	Excusé
Mairie de Massiac	Excusé
Conservatoire Botanique National du Massif Central	Excusé
CPIE de Haute Auvergne	Excusé
Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d’Auvergne	Excusé
Conseil Départemental du Cantal	Excusé
Chambre d’Agriculture du Cantal	Excusé
Conseil Départemental de la Haute-Loire	Excusé
Conseil Régional d’Auvergne Rhône Alpes	Absent
Communauté de communes Brioude Sud Auvergne	Absent
Mairie Allanche	Absent
Maire Auriac l’Eglise	Absent
Maire Bonnac	Absent
Maire Charmensac	Absent
Maire Ferrières Saint-mary	Absent
Mairie Laurie	Absent
Mairie Massiac	Absent
Mairie Molèdes	Absent
Mairie Molompize	Absent
Mairie Peyrusse	Absent
Mairie Veze	Absent
Mairie Chambezou	Absent
Mairie Espalem	Absent
Mairie Grenier-Montgon	Absent
Mairie Léotoing	Absent
Mairie Lubilhac	Absent
Préfecture du cantal	Absent
Préfecture de Haute-Loire	Absent
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	Absent
Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la protection des populations du Cantal	Absent

Direction Départementale de la Cohesion sociale et de la protection des populations de Haute-Loire	Absent
Agence régionale de la santé Auvergne-Rhône-Alpes	Absent
OFB Cantal	Absent
OFB Haute-Loire	Absent
Groupement de Gendarmerie du Cantal	Absent
Direction Régionale de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne	Absent
Chambre d'agriculture de Haute-Loire	Absent
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cantal	Absent
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Haute-Loire	Absent
Chambre de commerce et de l'industrie du Cantal	Absent
Chambre de commerce et de l'industrie de Haute-Loire	Absent
Comité Départemental du Tourisme du Cantal	Absent
MDDT de la Haute-Loire	Absent
CRPF AURA	Absent
Syndicat des forestiers Privés du Cantal	Absent
Syndicat des forestiers Privés de Haute-Loire	Absent
Syndicat départemental de la propriété privée rurale du Cantal	Absent
Syndicat départemental de la propriété privée rurale de Haute-Loire	Absent
FDPPMA de Haute-Loire	Absent
Comité départemental de la Fédération Française de randonnée pédestre du Cantal	Absent
Comité départemental de la Fédération Française de randonnée pédestre de Haute-Loire	Absent
Comité départemental des jeunes Agriculteurs du Cantal	Absent
Comité départemental des jeunes Agriculteurs de Haute-Loire	Absent
Confédération Paysanne du Cantal	Absent
Confédération Paysanne de Haute-Loire	Absent
Coordination rurale du Cantal	Absent
Coordination rurale de Haute-Loire	Absent
Fédération départemental des syndicats d'exploitants agricole du Cantal	Absent
Fédération départemental des syndicats d'exploitants agricole	Absent
Fédération départemental des chasseurs du Cantal	Absent
Fédération départemental des chasseurs de Haute-Loire	Absent
CEN Auvergne	Absent
LPO AURA	Absent
Chauves-souris Auvergne	Absent
Fédération régionale Auvergne pour la Nature et l'environnement	Absent
CPIE du Velay	Absent

PJ : Le diaporama présenté lors de la réunion.

Après avoir constaté la régularité de l'assemblée, Monsieur Gibelin, Président du COPIL ouvre la séance en remerciant tous les participants d'être venus. Il rappelle l'ordre du jour de la séance :

1. Rappels sur Natura 2000 et le site,
2. Bilan des actions de l'année 2019,
3. Propositions d'actions pour 2020 et les années à venir,
4. Remarques et questions diverses.

Il donne la parole à l'animatrice Natura 2000 : Claire GUITARD pour présenter le bilan d'actions 2019.

## **1 – Rappels sur Natura 2000 et le site (diapositives n°3 à 18)**

En préambule, l'animatrice rappelle le dispositif Natura 2000, les sites portés et animés par le SMAT du Haut-Allier, et les missions confiées aux animateurs Natura 2000.

Pour rappel, elle procède à une présentation du site Natura 2000 « Vallées et Gîtes de la Sianne et du Bas Alagnon » (habitats et espèces d'intérêt communautaire) ainsi que les outils pouvant être mis en place dans le dispositif Natura 2000.

## **2 – Bilan des actions 2019 (diapositives n°19 à 46)**

Le bilan des actions 2019 est présenté en suivant les items du cahier des charges réalisé par l'Etat pour encadrer l'animation des sites Natura 2000. Certains items n'apparaissent pas, car la structure animatrice n'a pas eu à travailler sur ces missions.

### **2.1 - Mise en œuvre de la contractualisation**

L'animatrice rappelle qu'il y a plusieurs types de contrats possibles :

- Les Mesures agro-Environnementales et Climatiques (MAEc)
- Les contrats forestiers
- Les contrats ni-forestiers ni-agricole
- Les chartes Natura 2000.

#### **Pour les MAEC :**

Plusieurs contrats se sont poursuivis en 2019 :

- 2016 : 14 exploitants souhaitaient s'engager dans 4 MAEc (HE01 : Absence de fertilisation et limitation de la pression de pâturage ; HE02 : Gestion pastorale ; HE03 : Maintien de la richesse floristique ; HE04 : Travaux d'ouverture du milieu).
- 2017 : 4 exploitants souhaitaient s'engager dans 2 MAEc (HE03 : Maintien de la richesse floristique ; HE05 : Entretien de l'ouverture du milieu)

Mais aucun nouveau contrat n'a été souscrit en 2019.

#### **Pour les Contrats forestiers :**

3 contrats « Dispositif favorisant le développement de bois sénescents » ont été souscrits. Les propriétaires s'engagent pour 30 ans :

- En 2012 : 1 îlot – 223 arbres
- En 2018 : Pas d'îlots engagé - 69 arbres
- En 2019 : 3 îlots - 22 arbres représentant 2,05 ha.

Jean-Laurent HEYRAND, représentant du Groupement de Gendarmerie départemental de Haute-Loire, a pris la parole en demandant qui avait commandé les étiquettes pour marquer les arbres et délimiter les îlots souhaitant être engagés.

L'animatrice a répondu que c'était le propriétaire qui les a commandées. Toutefois, le SMAT du Haut-Allier lui a recommandé un site internet : <https://le-besson.com/Plaquettes-personnalisees--0001111-vente/>.

#### **Pour les autres contrats ni agricoles ni forestiers (ni-ni)**

Un contrat « Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site » a été souscrit en 2013 et se poursuit.

Aucun nouveau contrat n'a été souscrit en 2019.

#### **Chartes Natura 2000**

2 chartes engagées en 2015 pour une durée de 5 ans sont en cours. Ces contrats ne seront pas renouvelés avant 2020-2021.

Aucune Charte n'a été engagée en 2019.

## 2.2 – Mise en œuvre des actions non contractuelles

Deux projets expérimentaux ont été suivis cette année par la structure animatrice : Projet EleVE et le projet d'implantation de la haie bocagère « végétal local » sur la commune de Blesle.

### *Le projet Eleve :*

En 2014, plusieurs structures animatrices auvergnates de sites Natura 2000 à enjeux "oiseaux", "chauves-souris" et "zone humides" se sont regroupées afin de mutualiser leurs actions pour permettre aux agriculteurs de développer une gestion du parasitisme en élevage raisonnée et moins nocive pour l'environnement.

Cette action portée par le Groupement Technique Vétérinaire Auvergne (GTV) en partenariat étroit avec et la LPO Auvergne implique les structures animatrices des sites Natura 2000 concernées.

Depuis 2017, le SMAT du Haut-Allier est engagé dans le dispositif. C'est ainsi qu'il suit depuis 2017 deux exploitations installées sur la commune de Massiac intégrées de façon volontaire dans l'expérimentation :

- Exploitation n°1 : GAEC basé à Massiac : 123 bovins de races Prim'Holstein (73 vaches laitières, 25 génisses de première année de pâture et 25 génisses de 2ème année de pâture). L'exploitation s'étend sur 110 hectares dont 100 en herbe.
- Exploitation n°2 : Exploitation agricole basée à Grenier-Montgon à deux systèmes d'élevage : laitier et allaitant. Le cheptel se compose de 54 vaches montbéliardes (40 vaches laitières, 8 génisses de première année de pâture et 6 génisses de deuxième année de pâture) et une vingtaine d'Aubrac.

L'objectif du travail engagé en 2019 par l'animatrice Natura 2000 était d'analyser en lien avec le vétérinaire et l'éleveur l'efficacité des pratiques engagées en 2018 (état sanitaire du bétail, nature des parcelles, temps et rotation de pâturages et pression sur les parcelles) et d'orienter les actions à mettre en place en 2019 : traitement, période et pratiques d'intervention.

Ainsi en 2019, le Vétérinaire et le SMAT du Haut-Allier ont préconisé :

- Pour l'exploitation 1 :
  - o de traiter les vaches laitières en novembre/décembre 2019, et d'effectuer en juillet/août 2019 une analyse des bouses des « génisses 2018/2019 » afin de voir si elles sont contaminées.
- Pour l'exploitation n° 2 :
  - o de traiter les jeunes allaitants, les « génisses 2016/2017 », les génisses « 2018/2019 » et les « broutards 2018/2019 » en avril/mai 2019,
  - o de traiter les vaches laitières en novembre/décembre 2019, et de ne pas mettre à l'herbe les « génisses 2017/2018 » et « 2018/2019 » pour l'année 2019. (Pour les « génisses 2016/2017 », il a été donné un traitement fin d'année 2018).

### *La haie bocagère :*

En 2017, la structure animatrice a été contactée par un propriétaire privé installé sur la commune de Blesle pour envisager la signature d'un Contrat Natura 2000. L'insuffisance des surfaces éligibles au dispositif n'a pas permis la contractualisation. Toutefois dans le cadre de l'expérimentation de l'implantation des bois bocagers pour le maintien de la biodiversité et pour favoriser le déplacement des espèces, la structure porteuse a accepté d'accompagner le propriétaire pour mettre en place d'une haie bocagère. En 2018, 60 plants de 6 espèces différentes ont été plantés (Camerisier touffette, Sureau noir, Cornouiller sanguin, Troène, Noisetier et Viorne).

Durant l'automne 2019, la structure animatrice a réalisé le suivi de l'évolution de la haie. Le manque d'eau lié aux fortes chaleurs estivales n'a pas été très favorable au développement des plants.

### 2.3 – Assistance aux évaluations des incidences, veille écologique

En 2019, une dizaine de projets ont été suivis et/ou ont donné lieu à un avis de la structure animatrice transmis aux services de l'Etat. Ces manifestations concernaient :

- 2 manifestations sportives (29ème tour Auvergne, 1 Hard défi-tour),
- 1 construction immobilière,
- 1 installation de serres pour un projet de maraicher,
- 2 coupes de bois,
- 2 projets de travaux concernant un enfouissement de lignes électriques et une rénovation de pont.

Ces projets ayant peu d'incidences sur le site Natura 2000, un avis favorable a été donné à chaque projet.

### 2.4 - Amélioration des connaissances et suivis scientifiques

3 grandes actions ont été menées en 2019 :

- Suivi des chiroptères (hiver et été),
- Pré-diagnostic des ouvrages anti-remontée pour les écrevisses américaines (prestataire extérieur),
- Suivi de la population des écrevisses à pattes blanches sur le Vaurèze (prestataire extérieur).

#### *Suivi des chiroptères (hiver et été) :*

Chaque année, le SMAT du Haut-Allier réalise des suivis de populations de chauves-souris sur le territoire du site Natura 2000. Deux types de suivis sont réalisés. L'un porte sur les populations hivernales installées sur les anciens secteurs miniers, tandis que l'autre concerne les colonies de reproduction de la période estivale du Petit et Grand Rhinolophe et de la Barbastelle réparties sur l'ensemble du site. Les effectifs observés en 2019 sont relativement stables depuis quelques années malgré des fluctuations liées en particulier aux conditions météorologiques.

Suite à la réunion du COPIL, la totalité des résultats ont été repris et mis à jour dans le tableau ci-dessous :

<b>SUIVI CHIROPTERES 2019</b>		
	Hiver	Eté
<b>Grand Rhinolophe</b>	132	
<b>Petit Rhinolophe</b>	88	94 38 (juvéniles)
<b>Grand/petit Murin</b>	10	
<b>Murin de Daubenton</b>	1	
<b>Murin de Natterer</b>	3	
<b>Oreillard</b>		
<b>Barbastelle</b>	1	9 2 (juvéniles)
<b>TOTAL</b>	<b>235</b>	<b>143</b>

Un membre du COPIL a demandé depuis combien de temps le SMAT du Haut-Allier réalisait ces suivis et si le SMAT du Haut-Allier pouvait communiquer les effectifs observés ces dernières années afin de connaître l'évolution des populations de chauves-souris sur le site Natura 2000. La réponse à cette question est apportée dans le tableau ci-dessous :

	2017		2018		2019	
	Hiver	Été	Hiver	Été	Hiver	Été
<b>Grand Rhinolophe</b>	72	157	100		132	
<b>Petit Rhinolophe</b>	100	51	91	61	88	94 38 (juvéniles)
<b>Grand/petit Murin</b>	5		7		10	
<b>Murin de Daubenton</b>			1	1	1	
<b>Murin de Natterer</b>	7		5		3	
<b>Oreillard</b>	1		2	15		
<b>Barbastelle</b>			5	30	1	9 2 (juvéniles)
<b>TOTAL</b>	<b>185</b>	<b>208</b>	<b>211</b>	<b>107</b>	<b>235</b>	<b>143</b>

***Pré-diagnostic des ouvrages anti-remontée pour les écrevisses américaines (prestataire extérieur) :***

Un inventaire des populations d'écrevisses à l'échelle du bassin versant de l'Alagnon a été confié par le SIGAL en 2017 à la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Cantal. Cette étude a montré que sur certains secteurs, les populations d'Écrevisses à pattes blanches étaient menacées par la proximité des écrevisses exotiques en particulier l'Écrevisse de Californie dite « signal » (*Pacifastacus leniusculus*).

Suite à cet inventaire, plusieurs zones à enjeu pour les écrevisses à pattes blanches ont été définies dont trois sur le site Natura 2000. Ces secteurs pourraient être propices à l'installation de dispositifs de déconnexion du cours d'eau permettant d'éviter la remontée d'écrevisses allochtones vers l'amont où se trouve l'écrevisse autochtone. Afin de vérifier la faisabilité de l'opération, le SMAT du Haut-Allier a souhaité faire réaliser un pré-diagnostic des ouvrages potentiellement équipables de dispositifs anti-remontée.

Le dispositif anti-remontée consiste à déconnecter l'eau en amont et aval par la pose d'une tôle créant un surplomb infranchissable pour les écrevisses. Les lieux d'implantation potentiels des dispositifs se situent sur les communes de Charmensac, Laurie et Blesle.

Le SMAT du Haut-Allier a confié la réalisation du pré-diagnostic à un prestataire extérieur (SAULES ET EAUX) retenu sur appel d'offre. Le SIGAL a proposé d'étudier une quatrième zone : le ruisseau de l'Eglise (Auriac-l'Eglise).

Le travail du prestataire a débuté par une phase de prospection sur le terrain : les écrevisses étant plus actives la nuit, la prospection a été réalisée du crépuscule jusqu'aux alentours de 3h du matin. Le prestataire a été accompagné par l'animatrice Natura 2000. Afin que les dispositifs soient efficaces, les écrevisses à pattes blanches doivent se situer en amont de l'ouvrage et les écrevisses américaines

en aval. Aussi, il a fallu au préalable procéder à la délimitation (bornage) des deux populations d'écrevisses à pattes blanches et américaines. Lors de la prospection, une écrevisse américaine a été observée en amont d'un seuil de cloisonnement. Cette écrevisse allochtone a été éradiquée. Après un deuxième passage, il a été constaté qu'il n'existait plus la moindre preuve matérielle d'une possible présence d'écrevisse américaine en amont de l'ouvrage.

Le pré-diagnostic a permis d'acter le positionnement des 4 dispositifs à réaliser, d'établir une physiologie prévisionnelle de ces dispositifs et à montrer l'urgence d'intervention. En effet, il convient d'agir rapidement afin d'éviter que les écrevisses américaines remontent le cours d'eau et contaminent les écrevisses à pattes blanches avec l'aphanomyose ou peste de l'écrevisse.

### ***Suivi de la population des écrevisses à pattes blanches sur le ruisseau du Vaurèze :***

L'inventaire 2017 réalisé par le SIGAL a permis d'identifier qu'une des plus importantes populations d'écrevisses à pattes blanches se situait sur la Sianne et ses affluents. Durant l'été 2018, une forte mortalité a été observée sur ce secteur qui s'est relevée due à l'aphanomyose (peste de l'écrevisse). Afin de donner une chance à cette population de survivre, une opération de transfert de 87 individus a été réalisée sur le ruisseau du Vaurèze.

En 2019, afin de s'assurer de la réussite de la réimplantation, le SMAT a fait réaliser un suivi de la population transférée. Cette mission a été confiée à un prestataire extérieur (SAULES ET EAUX), retenu sur appel d'offre. Lors de la phase terrain, le prestataire a été accompagné par l'animatrice Natura 2000. Ils ont pu observer :

- 5 individus en activité dont un positionné à côté de sa mue,
- 16 caches nettoyées,
- 1 juvénile de l'année.

Lorsqu'un suivi de ce type est réalisé, seulement 1/3 maximum de la population est observé. Les résultats du suivi montrent que la population s'est bien installée, que les individus ont trouvé suffisamment de nourriture pour se développer, et qu'ils ne sont pas stressés puisqu'ils se reproduisent. Cette opération de réimplantation est un succès.

Dans le cadre de ce suivi, afin de faire un bref état de la population d'écrevisses à pattes blanches, le prestataire a prospecté à proximité du site du Moulin de Fournials. Contrairement au constat enregistré en 2018, la population semble être bien présente. Une 10<sup>aine</sup> d'individus a été observée en quelques minutes.

## **2.5 - Communication, sensibilisation et information**

En 2019, 3 grandes actions ont été menées par le SMAT du Haut-Allier :

- Animation grand public sur la Loutre
- Animation Pré-vergers grand public
- Initiation à la taille des arbres fruitiers

### ***Animation grand public sur la Loutre :***

En 2019, une animation grand public sur le thème de la Loutre et son milieu a été réalisée. Cette mission a été confiée à un prestataire extérieur (PIEDS A TERRE). Afin de sensibiliser un public familial, l'animation a eu lieu le 10 août 2019 à Blesle.

13 personnes ont participé à cette animation.

En introduction, l'animatrice Natura 2000 a présenté le dispositif et le site Natura 2000. L'animation a commencé par un petit test de connaissances auprès du public. Le prestataire retenu a ensuite présenté l'espèce.

En déambulant le long de la Voireuse, l'animateur a entraîné le public à la recherche des traces et indices de passages de la Loutre. Les participants ont appris que la Loutre figurait parmi les plus grands spécimens de la famille des mustélidés et qu'elle a été chassée pendant des années pour la

valeur commerciale de sa peau. C'est ainsi qu'elle s'est retrouvée inscrite sur la liste des espèces rares et menacées. L'animateur a initié et engagé le public dans le jeu de « l'attrape poisson ».

Après cette activité ludique, une expérience de reconnaissance olfactive a été proposée aux participants. A partir d'un mélange de sardines à l'huile et de miel de sapin contenu dans un pot, le public devait découvrir l'odeur du territoire d'une Loutre.

Pour clôturer l'animation, un panel de livres sur le thème de la Loutre a été présenté au public (romans, guides, livres pour enfants ...) et un goûter a été servi. L'animatrice Natura 2000 a remis à chaque participant le marque-page sur le thème de la Loutre et du Castor édité par le SMAT du Haut-Allier en 2018.

#### ***Animation Pré-vergers grand public :***

En 2019, une animation grand public a été préparée en partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire du Haut-Allier sur la thématique des prés-vergers.

Il était prévu de faire :

- Une déambulation sur la vallée de l'Alagnon permettant de présenter l'histoire agricole et industrielle de la vallée (partie réalisée par le PAH du Haut-Allier)
- Une présentation des enjeux environnementaux liés aux prés-vergers, les espèces associées et les espèces fruitières spécifiques à la vallée,
- Une distribution d'un petit livret sur les prés-vergers
- Une dégustation d'un jus de pomme ou de fruits locaux.

L'objectif de l'animation était de sensibiliser le grand public à la préservation des prés-vergers et à leur rôle dans le maintien de la biodiversité. Cette sortie était prévue le 19 octobre 2019 à 14h30 à Blesle. Du fait des conditions météorologiques défavorables, le public n'a pas été au rendez-vous. Aussi, cette animation a été reportée au printemps 2020.

#### ***Initiation à la taille des arbres fruitiers :***

En 2018, une étude auprès des propriétaires de prés-vergers a été menée sur le site Natura 2000. Dans le cadre de cette étude, les propriétaires ont émis le souhait de pouvoir disposer de connaissances plus approfondies sur les prés-vergers et notamment sur la taille des fruitiers.

Pour faire suite à cette demande, le SMAT du Haut-Allier a proposé d'organiser une ½ journée d'initiation à la taille des arbres fruitiers. Cette mission a été confiée à un prestataire extérieur. Cette animation initialement dédiée aux propriétaires de pré-vergers présents sur le site Natura 2000 a été ouverte au grand public.

La taille étant un travail hivernal, cette animation a eu lieu le 9 novembre 2019. 22 personnes étaient présentes. L'animation s'est déroulée en deux temps : une partie en salle, pour acquérir les bases de connaissances sur les prés-vergers, les essences et la taille, puis une partie pratique en extérieur présentant une démonstration et une initiation à la taille d'un arbre fruitier.

Afin que les propriétaires puissent conserver une trace écrite des informations dispensées, les documents suivants ont été distribués au cours de la partie théorique :

- la fiche sur les savoir-faire de l'entretien du verger,
- la fiche sur les savoir-faire de la Greffe,
- la fiche sur les savoir-faire de la taille,
- la présentation en salle sur la taille des pommiers.

Cette animation s'est achevée par une dégustation d'un jus de pomme local. Les propriétaires particulièrement satisfaits par cette animation ont demandé si le SMAT du Haut-Allier allait poursuivre ce type d'actions en 2020 (autres journées ou chantiers de formation). Le SMAT du Haut-Allier ne disposant pas de crédits suffisants pour répondre à cette attente se fera l'écho auprès des communes et des partenaires pour voir si des chantiers pourraient être menés en partenariat avec le CEN Auvergne, expert dans ce domaine.



**Communication sur le site Internet :**

L'animatrice poursuit sa présentation en rappelant que le site Internet du SMAT dispose de pages dédiées aux sites Natura 2000 que le SMAT du Haut-Allier porte et anime. L'onglet dédié au site Natura 2000 « Vallées et Gîtes de la Sianne et du Bas Alagnon » comporte toutes les informations relatives au site et ont été mises à jour en 2019 : <http://haut-allier.n2000.fr/natura-2000-dans-le-haut-allier/vallees-et-gites-de-la-sianne-et-du-bas-alagnon>

**2.6 – Articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques**

Cette année, l'animatrice a participé à 3 réunions :

- Réunion avec le SIGAL – échange sur le programme d'actions 2019
- Réunion sur la préparation et l'organisation du concours des prairies fleuries (SIGAL)
- Dossier DREAL sur la sécurisation minière du site de Fournials.

**2.7 - Bilan financier 2019**

L'animatrice expose que l'animation du site Natura 2000 a nécessité 57 jours de travail. Un bilan financier 2019 provisoire a été présenté aux membres du COPIL.

Le bilan financier définitif n'était pas encore connu et validé par la Direction du SMAT du Haut-Allier.

Le bilan financier définitif est présenté dans le tableau ci-dessous :

<b><u>Nom de l'action</u></b>	<b><u>Mise en œuvre</u></b>	<b><u>Coût TTC</u></b>	<b><u>Co-Financements</u></b>
Animation 2019 du DOCOB	SMAT du Haut-Allier	10 041.49 €	<b>Etat (TTC) FEADER (HT)</b>
Animation « Taille arbres fruitiers »	CEN Auvergne	1 374,00 €	
Animation « Loutre »	Les Pieds à Terre	267,24 €	
Suivi écrevisses à pattes blanches	Saules et Eaux	3 120,00 €	
Pré-diagnostic ouvrages anti-remontée	Saules et Eaux	2 310,00 €	
Frais d'annonces marchés publics	BOAMP et CDG FPT 43	37.60 €	
Frais de structure et frais professionnels	SMAT du Haut-Allier	1 506.22 €	
<b>TOTAL TTC en euros</b>		<b>18 656.55 €</b>	

Après avoir fait validé le bilan d'actions 2019 aux membres du Comité de pilotage, le Président propose d'aborder les propositions d'actions pour 2020 et les années suivantes.

**3 - Propositions d'actions pour 2020 et les années à venir (diapositives n°41 à 47)**

Afin d'aider les membres du COPIL dans la poursuite de la gestion du site Natura 2000, le président demande à l'animatrice de présenter des projets d'actions qui pourraient être engagés dans les années à venir.

L'animatrice Natura 2000 présente tout d'abord quelques actions phares qui pourraient être mises en place en 2020.

### **Pose des dispositifs anti-remonté pour les écrevisses américaines :**

En 2019 un pré-diagnostic des ouvrages présents sur 3 secteurs du site Natura 2000 a été mené afin d'étudier la pertinence d'installation de dispositifs permettant la déconnexion des populations d'Écrevisses à pattes blanches des populations d'Écrevisses de Californie. En 2020, une expérimentation pourrait être menée via la réalisation et la pose de dispositifs de déconnexion. L'objectif étant de pérenniser la population d'écrevisse à pattes blanches en limitant la propagation des écrevisses américaines. La réalisation de cette action sera subordonnée à l'obtention des autorisations Loi sur l'Eau et à l'accord des propriétaires privés dédis ouvrages. Du fait de sa technicité, cette mission serait confiée à un prestataire extérieur.

### **Suivi des écrevisses à pattes blanches sur la Sianne :**

En 2017, le SIGAL a réalisé un inventaire des populations d'écrevisses à pattes blanches sur l'ensemble du bassin de l'Alagnon. Une des populations les plus importantes se situe sur la Sianne et ses affluents. Toutefois durant l'été 2018, une forte mortalité a été observée sur ce secteur qui s'est révélée être due à l'aphanomyose. Afin de donner une chance à cette population de survivre, une opération de transfert de la population sur un ruisseau « sain » a été réalisée le 17 septembre 2018. Un suivi de cette population a été effectué en août 2019 afin de s'assurer qu'elle s'est bien installée sur ce site. Le transfert des écrevisses à pattes blanches s'est effectué sur les spécimens qui ont pu être repérés et déplacés. Lors de la prospection sur le Vaurèze, au niveau du Moulin de Fournials, en quelques minutes, le prestataire a pu observer la présence d'une dizaine d'individus. Afin de vérifier l'état de conservation de cette population encore présente sur la Sianne, il serait souhaitable de prévoir un suivi de cette population en 2020. Cette mission serait confiée à un prestataire extérieur.

### **Animation grand public Chauves-souris :**

L'animatrice Natura 2000 propose d'organiser une animation sur la thématique des chauves-souris durant le mois d'août 2020. Cette animation serait répartie en deux temps :

- partie théorique (représentations initiales, qu'est-ce qu'une Chauve-souris, son régime alimentaire...),
- partie pratique (batbox – à vue – recherche de gîtes...).

### **Animation grand public écrevisses à pattes blanches :**

Dans le cadre du suivi et du transfert de la population des écrevisses à pattes blanches dans le ruisseau du Vaurèze effectué en 2019, une animation portant sur les écrevisses à pattes blanches, leur milieu naturel et les menaces qui pèsent sur elles, pourrait être proposée au grand public dans le courant de l'année 2020.

Plusieurs membres du COPIL interviennent et expriment leurs craintes de voir dévoiler les lieux de présence des écrevisses à pattes blanches. Ils suggèrent de réaliser une animation sur l'écrevisse à pattes blanches en utilisant comme milieu naturel les écrevisses américaines.

L'animatrice prend acte et propose que l'animation se déroule sur le support naturel des écrevisses allochtones.

**Budget prévisionnel des actions présentées :**

Le tableau ci-dessous présente le budget prévisionnel 2020 pour la réalisation de l'animation et des actions proposées ci-dessus. Le temps d'animation 2020 est estimé à 55 jours de travail.

Nom de l'action	Mise en œuvre	Coût TTC	Financement (Etat + FEADER) demandé
Animation du DOCOB	Animatrice Natura 2000 du SMAT du Haut-Allier	10 413,18€	<b>18 442,52 €</b>
Suivi écrevisses	Prestation extérieure retenue sur appel d'offre	2 010 €	
Pose dispositifs anti-remonté		4 380 € (3) 5 040 € (4)	
Frais d'annonce		1 619,34 €	
<b>TOTAL</b>			

Lors de la présentation du budget prévisionnel, l'animatrice signale que le SMAT du Haut-Allier n'avait pas prévu la réalisation du 4<sup>ème</sup> dispositif anti-remontée aussi il ne dispose pas du budget suffisant pour financer cette opération. En réponse à ce constat, la Fédération de Pêche et des milieux Aquatiques du Cantal se propose de compléter l'enveloppe si nécessaire.

**Pistes d'actions pour 2021 et les années à venir**

L'animatrice Natura 2000, présente aux membres du COPIL plusieurs pistes d'actions pour 2021 et les années à venir :

- Édition d'une lettre d'information et de sensibilisation sur le site Natura 2000
- Édition de cartes postales ou de posters sur les espèces et les habitats d'intérêts communautaires
- Animation grand public – randonnée sur les espèces et habitats à découvrir sur le site
- Journée(s) sur l'initiation à la taille des arbres fruitiers (demande faite par les locaux
- Suivi de la population d'écrevisses à pattes blanches sur le Vaurèze (CMR)
- Animation sur les espèces exotiques envahissantes (Blesle)

**Décision du COPIL sur le plan d'actions**

Les membres du COPIL valide les propositions d'actions proposées.

Une autre action semble toutefois attendue par les membres du COPIL : l'organisation d'actions de sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes.

Monsieur Guillaume BOUROUMEAU, représentant de la DDT 15 souligne que les actions proposées doivent être identifiées dans le DOCOB. Lors du dépôt de la demande de subventions pour les années 2021 et suivantes, les actions doivent présentées un enjeu sur les thématiques proposées.

L'animatrice prend note de cette précision et expose qu'elle se basera uniquement sur les actions et les enjeux identifiés dans le DOCOB.

#### **4 - Remarques et questions diverses (diapositives n°48)**

Le président remercie l'animatrice pour sa présentation et demande aux membres du COPIL s'ils veulent formuler d'autres remarques ou questions diverses.

*Au cours de la présentation, Monsieur Sébastien VEDRINES, pris par d'autres engagements, informe les membres du COPIL, au nom de la communauté de communes « Hautes Terres Communauté », de l'intention de postuler au portage du site Natura 2000 « Vallées et Gîtes de la Sianne et du bas Alagnon.*

Monsieur Guillaume BOUROUMEAU prend note de l'annonce faite au cours du COPIL par le représentant de « Hautes Terres Communauté ». Il informe que le portage du site fait actuellement l'objet d'une convention de transfert au profit du SMAT jusqu'au 31/12/2020.

La question du renouvellement de la présidence du COPIL et de la collectivité territoriale ou du groupement chargé du suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs est évoqué.

***Note hors réunion :** En raison de l'état d'urgence sanitaire, du décalage dans la mise en place des exécutifs locaux et de la nécessité de déposer les demandes de subventions FEADER 2021 avant le 31 juillet 2020, les services de l'État prorogent la convention de transfert au profit du SMAT jusqu'au 31/12/2021. Cette prorogation permet de ne pas introduire de rupture dans le financement et dans l'animation du site Natura 2000.*

#### **5 – Clôture de la séance**

Les remarques et questions diverses étant épuisées, Monsieur Pascal GIBELIN, Président du COPIL clôture la séance en remerciant toutes les personnes présentes.

Il expose qu'un compte-rendu de cette réunion sera rédigé et transmis aux membres du COPIL.

Validé par la DDT 15 le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Fait à Langeac 21 septembre 2020

Le Président du Comité de Pilotage,  
**Pascal GIBELIN**

